

SEANCE DU 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt mai, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2015

**PRESENTS : 14**

M. GELAS Gilles - Mme BOUCHET Véronique - Mme PETIT Denise—Mr Didier ROUDET— Mr J.D. BARBE - M. LUC-PUPAT Hervé— Mmes LESAFFRE Sylvie, , PARADIS Angélique, Audrey PERRIN, Mrs PRESUMEY Denis - Frédéric ESTIENNE – Mmes CHAROUD Patricia, BALMAIN Yolande

**ABSENTS EXCUSES : 5**

Sylvain LEYGNIER— Mr Michel AMAT- Mmes Valérie DEMARCQ, Christelle BARDIN

**POUVOIRS : 3**

**A été élu secrétaire de séance :** Mr Frédéric ESTIENNE

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2015, l'ordre du jour est abordé.

**APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CLECT CONCERNANT LA COMPETENCE PETITE ENFANCE (délibération 2015.24) :**

Monsieur le Maire rappelle que :

Bièvre Isère Communauté, Communauté de Communes fusionnée au premier janvier 2014 par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2013, a, délibéré le 15 décembre 2014, afin d'étendre la compétence « Petite Enfance » à l'ensemble du territoire intercommunal. Dans le cadre d'une fusion, pour les compétences initialement exercées sur un seul des deux anciens territoires, pour l'extension de la compétence, la délibération de la Communauté de Communes suffit au transfert complet.

Cette extension prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et entraîne le transfert de trois Equipements Communaux d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE). Ces équipements transférés sont :

- « Le SMAJE », multi accueil géré par la Commune de la Côte Saint André. La capacité d'accueil de cet équipement est de 20 places.
- « A Petit Pas », Crèche Halte- Garderie, implantée à Nantoin et géré par quatre communes, Nantoin, Le Mottier, Longchenal et Champier. Cette structure a une capacité d'accueil de 18 places.
- « Pom'Cannelle », Multi accueil, géré par deux communes : Saint Siméon de Bressieux et Brézins et implanté sur les deux communes. Cette structure a une capacité d'accueil de 15 places.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées qui s'est réunie le 28 avril 2015. Ce rapport, ayant pour objet l'évaluation des charges transférées pour relatif à l'évaluation des charges transférés à Bièvre Isère Communauté dans le cadre de l'extension de la compétence petite enfance, a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**Il est proposé que :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et, après avoir examiné le rapport proposé,

- **DECIDE d'APPROUVER** le rapport d'évaluation des Charges Transférées relatif aux charges à déduire conséquentes aux transferts de gestion des services transférés selon les modalités ci-dessous :

<b>SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (en €)</b>		
SMAJE	La Côte Saint André	28 324
A PETIT PAS	Champier	11 487
	Le Mottier	6 568
	Longchenal	5 273
	Nantoin	4 349
POM'CANNELLE	Saint Siméon de Bressieux	14 323
	Brézins	14 323
<b>TOTAL</b>		<b>84 46</b>

- **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 (délibération 2015.25)****VIREMENT CREDIT REMBOURSEMENT TAXE URBANISME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

**CREDITS A OUVRIR**

Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
10	10223	OPFI			TLE	7,00
<b>Total</b>						<b>7,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2184	231			Mobilier	-7,00
<b>Total</b>						<b>-7,00</b>

**AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER ET L'EXTENSION DE LA CARRIERE DES SABLES ET GRAVIERS SITUE SUR LES COMMUNES DE BREZINS ET GILLONNAY DE LA SOCIETE GMTP (délibération 2015.26)**

Monsieur le Maire rappelle :

- Qu'une enquête publique se déroule actuellement pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière des sables et graviers de la société GMTP ;
- Que le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce dossier.

Considérant l'ensemble du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière des sables et graviers située sur les communes de Brézins et Gillonnay sous réserve des remarques suivantes :
  - Aucune augmentation du trafic routier actuel
  - Respect des règles de fonctionnement du concasseur et notamment les normes de bruit
  - Poursuite de l'entretien du Chemin des Sablières.

**CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (délibération 2015.27) :**

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- La commune de Brézins charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

**MISE EN PLACE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (TIPI) avec la DGFIP (délibération 2015.28) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune émet régulièrement des factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers en complétant la gamme actuelle de moyens de paiement (espèces, chèques), tout en évitant une dégradation des délais des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par carte bancaire sur internet (TIPI).

Il précise que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local à l'heure actuelle est de 0.25 % du montant réglé + 0.05 €par opération.

Il convient :

- D'autoriser la mise en place du paiement par carte bancaire sur internet (TIPI) pour l'ensemble des factures et titres émis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
- D'imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le budget correspondant à l'article 627 « services bancaires et assimilés »,
- De charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la mise en place du paiement par carte bancaire sur internet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Travaux en cours :**  
La construction de la salle socio-culturelle continue. Un retard sur le planning des travaux est constaté.  
Un point est fait sur l'avancement des travaux des bassins et l'étude du projet de la RD 519.
- **Urbanisme :** 4 permis déposés en cours d'instruction :  
Mr et Mme DOYELLE pour une maison individuelle  
Mr Julien LUONGO pour une maison individuelle  
Mr Olivier BALME pour une maison individuelle  
Mr et Mme MARTIN Mickaël pour une maison individuelle.
- **FPIC :** information est donnée sur la répartition de ce fonds.
- **Concours fleurissement :** la commune s'est réinscrite au concours.
- **Animations / Culture :** Mme Véronique BOUCHET rappelle les manifestations prévues (street tricot et fête de la musique)
- **Communication :** Mr Jean-David BARBE informe le conseil municipal du projet de modification et mise à jour du site internet prévu au budget.

La séance est levée à 22 heures 30.